



IFAS  
IFSI CENTRE HOSPITALIER  
BP 189  
61305 L'AIGLE Cedex  
☎ 02 33 24 95 70  
Fax 02 33 24 95 71  
E mail : ifsi@ch-laigle.fr

# Devenir Aide-Soignant(e)

**FORMATION CURSUS PARTIEL  
FORMATION BAC PRO ASSP - SAPAT**

*Formation 2018– 2019*

*Conservez ce dossier jusqu'à  
votre inscription définitive*

# L'INSTITUT DE FORMATION AIDES-SOIGNANT(E)S DE L'IFSI DE L'AIGLE

L'I.F.S.I. de L'Aigle est agréé depuis 1938 pour la formation des Infirmier(e)s. Il a assuré périodiquement des formations aides-soignantes en formation interne. En 2003, dans le cadre de l'augmentation nationale des quotas aides-soignant(e)s, et de la réglementation en vigueur, un agrément a été accordé pour 25 places accessibles aux ASHQ, aux candidats sous contrat de travail et aux candidats sélectionnés sur concours.

En 2015, un nouvel agrément permet d'accueillir 28 élèves dont 10 titulaires du baccalauréat professionnel SAPAT et ASSP.

La formation des infirmier(e)s et des aides-soignant(e)s est sous la responsabilité d'une même équipe.

L'équipe pédagogique permanente (directrice et cadres formateurs) met en œuvre le projet pédagogique qu'elle a élaboré, et sollicite, pour une part de l'enseignement, le personnel qualifié de l'établissement, mais également des intervenants extérieurs, du milieu libéral, ou d'établissements spécialisés. En plus de leurs connaissances, ils apportent leur expérience.

Les locaux ont été rénovés en 2010 : salles de cours, salles de travaux pratiques, salles de travaux de groupes. Les étudiants et élèves ont libre accès à Internet et à l'informatique.

***L'enseignement théorique est dispensé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés et de travaux pratiques.***

Les stages se déroulent au Centre Hospitalier de L'Aigle et dans les établissements extérieurs, un moyen de transport au moment de la formation est souhaitable.

La rentrée est fixée **le 03 septembre 2018**

## **LES EFFECTIFS PREVUS pour 2017:**

***CURSUS PARTIELS*** : Personnes titulaires du diplôme d'auxiliaire de puériculture, du diplôme d'ambulancier ou du certificat de capacité d'ambulancier, du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale, ou de la mention complémentaire d'aide à domicile, du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique et du titre professionnel d'assistante de vie aux familles :

***5 places (dont 3 reports)***

## **BACCALAUREAT SAPAT ou ASSP :**

***10 places***

## CONDITIONS DE SELECTION « DISPENSES DE SCOLARITE »

Pour être admis à suivre la formation conduisant au diplôme d'Etat Aide-soignant, les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date de leur entrée en formation. Aucune dispense d'âge n'est accordée.

### INSCRIPTION

La date limite de retour des **dossiers est fixée au 12 janvier 2018** par pli recommandé avec accusé de réception et d'un chèque de 52€ à l'ordre du trésor public correspondant au droit d'inscription au concours d'aide-soignant.

- ✓  **Le droit d'inscription reste acquis à l'IFAS en cas de désistement au concours ou de dossier incomplet.**

### CONDITIONS A REMPLIR

Le candidat doit justifier à la date du début des épreuves soit du :

- ✓ Baccalauréat ASSP ou certificat de scolarité pour les terminale ASSP
- ✓ Baccalauréat SAPAT ou certificat de scolarité pour les terminale SAPAT
- ✓ Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de vie sociale (DE AVS)
- ✓ Diplôme d'Aide Médico-psychologique (DE AMP)
- ✓ Diplôme d'Ambulancier ou certificat de capacité d'ambulancier (DE.A)
- ✓ Mention complémentaire d'aide à domicile (MCAD)
- ✓ Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture (DE AP)
- ✓ Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles (TPAVF).

## PIECES A FOURNIR

- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport ou carte de séjour)
- Photocopies du diplôme pour les bacheliers
- Certificat de scolarité pour les candidats en classe de terminale
- Dossier d'inscription dûment complété
- 3 timbres au tarif prioritaire (pas d'enveloppe).

## LES EPREUVES BAC SAPAT ou ASSP

### 1 – Epreuve de dossier :

Les éléments fournis dans le dossier doivent permettre au jury de se prononcer sur les aptitudes du candidat à suivre la formation d'aide-soignant(e) :

- Lettre de motivation pour l'entrée en formation, manuscrite, format A4
- Curriculum vitae informatisé
- Pour les candidats titulaires d'un baccalauréat SAPAT ou ASSP, copie des deux derniers bulletins scolaires de terminale.
- Pour les candidats en terminale SAPAT ou ASSP, copie du dernier bulletin scolaire de première et du premier bulletin scolaire de terminale (si vous n'êtes pas en possession de votre premier bulletin scolaire de terminale, fournir les deux derniers bulletins de la classe de première).
- Les deux dernières appréciations de stage validées par le lycée ou la MFR pour les candidats titulaires du baccalauréat ou en terminale



**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU**

### 2 – Epreuve orale notée sur 20 points (durée 20 minutes)- (note éliminatoire <10/20)

Elle consiste à un entretien individuel d'une durée de vingt minutes avec le jury pour les candidats **dont le dossier a été retenu**. Dans un premier temps, le candidat présente son parcours, puis le deuxième temps, est consacré aux échanges avec le jury afin d'évaluer l'intérêt du candidat pour la profession et sa motivation. Le jury final établit la liste de classement en fonction du nombre de places ouvertes.

## PIECES A FOURNIR

- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport ou carte de séjour)
- Photocopies du titre, diplôme (DEAVS, DEAP, DEAMP, MCAD, TPAVF,DEA) ou certificat obtenu
- Dossier d'inscription dûment complété
- 3 timbres au tarif prioritaire (pas d'enveloppe) en vigueur.

## LES EPREUVES CURSUS PARTIELS

### 1 – Epreuve de dossier :

Les éléments fournis dans le dossier doivent permettre au jury de se prononcer sur les aptitudes du candidat à suivre la formation d'aide-soignant(e) :

- Lettre de motivation pour l'entrée en formation, manuscrite, format A4
- Curriculum vitae informatisé
- Fournir au moins une attestation de travail avec appréciation récente ou la dernière. Dans la mesure où votre attestation de travail ne comporterait pas d'appréciation, vous devez faire établir sur papier libre, une appréciation par votre supérieur hiérarchique ou votre employeur.



**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU**

### 2 – Epreuve orale notée sur 20 points (durée 20 minutes)- (note éliminatoire <10/20)

Elle consiste à un entretien individuel d'une durée de vingt minutes avec le jury pour les candidats **dont le dossier a été retenu**. Dans un premier temps, le candidat présente son parcours, puis le deuxième temps, est consacré aux échanges avec le jury afin d'évaluer l'intérêt du candidat pour la profession et sa motivation. Le jury final établit la liste de classement en fonction du nombre de places ouvertes.

**FICHE D'INSCRIPTION PARCOURS PARTIEL**  
**(à remplir lisiblement, en MAJUSCULES)**

Nom de famille (majuscules) : .....  
 Prénoms (majuscules) : .....  
 Nom d'usage (majuscules) : .....  
 Né(e) le : ..... à (majuscules) : .....  
 Sexe : Masculin  Féminin   
 Adresse (majuscules) : .....  
 Code postal : ..... Ville : .....

Réservé à l'IFAS

N° dossier : .....

Droits d'inscription

Copies diplômes

Pièce d'identité

**Téléphones :**

Personnel : ..... Portable : ..... Travail : .....  
 Courriel (mail) : .....

**CANDIDATS POUVANT ETRE EN DISPENSE DE CERTAINS MODULES DE FORMATION**

<b>Je suis titulaire du :</b>	<b>Je m'inscris :</b>
<input type="checkbox"/> BACCALAUREAT Professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne « ASSP » <input type="checkbox"/> BACCALAUREAT Professionnel « Services aux personnes et aux territoires » SAPAT	<input type="checkbox"/> Aux épreuves du concours pour une formation de 10 mois. <b><i>Si vous choisissez la formation complète, reportez-vous au dossier d'inscription « formation complète »</i></b> <input type="checkbox"/> Aux épreuves de sélection pour une formation avec dispenses

<b>Je suis en classe de terminale du :</b>	<b>Je m'inscris :</b>
<input type="checkbox"/> BACCALAUREAT Professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne « ASSP » <input type="checkbox"/> BACCALAUREAT Professionnel « Services aux personnes et aux territoires » SAPAT	<input type="checkbox"/> Aux épreuves du concours pour une formation de 10 mois. <b><i>Si vous choisissez la formation complète, reportez-vous au dossier d'inscription « formation complète »</i></b> <input type="checkbox"/> Aux épreuves de sélection pour une formation avec dispenses

<b>Je suis titulaire du :</b>	<b>Je m'inscris :</b>
<input type="checkbox"/> Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture <input type="checkbox"/> Mention complémentaire aide à domicile <input type="checkbox"/> Diplôme d'aide médico-psychologique <input type="checkbox"/> Diplôme d'auxiliaire de vie sociale <input type="checkbox"/> Diplôme ou certificat de capacité d'ambulancier <input type="checkbox"/> Titre professionnel d'assistance de vie aux familles	<input type="checkbox"/> Aux épreuves du concours pour une formation de 10 mois. <b><i>Si vous choisissez la formation complète, reportez-vous au dossier d'inscription « formation complète »</i></b> <input type="checkbox"/> Aux épreuves de sélection pour une formation avec dispenses

### SITUATION PROFESSIONNELLE

<input type="checkbox"/> Poursuite de formation initiale	<input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi non indemnisé
<input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi indemnisé	<input type="checkbox"/> Salarié

**Je soussigné(e) : ....., atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus, certifie avoir pris connaissance des modalités de sélection et m'engage dans le cadre d'un parcours complet à suivre l'ensemble des unités de formation.**

**J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur le site de la DRDJSCS et du Centre Hospitalier de L'Aigle :     OUI     NON**

**Fait à : ..... Le : .....**

**Signature du candidat ou de son représentant légal,**

## RESULTATS DES EPREUVES

- ✓ **Les résultats des épreuves d'admission seront communiqués le mardi 15 mai 2018 à 15 H 00. Vous disposerez alors de 10 jours pour confirmer votre inscription.**

Les résultats des épreuves de sélection sont affichés au siège de chaque institut de formation concerné, dans un lieu accessible à toute heure à la consultation. Tous les candidats sont personnellement informés par écrit de leurs résultats. Si dans les dix jours suivant l'affichage, un candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées. Cependant un report d'admission d'un an, renouvelable une seule fois, est accordé de droit par le directeur de l'Institut, en cas de **congé de maternité**, de **rejet d'une demande de mise en disponibilité** ou pour **garde de son enfant** ou d'un de ses enfants, âgé de moins de quatre ans. Un report d'admission d'un an, renouvelable deux fois, est accordé de droit par le directeur de l'Institut, en cas de **rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale** ou de **rejet d'une demande de congé individuel de formation** ou de **congé de formation professionnelle**.

En outre, **en cas de maladie, d'accident**, ou si le candidat apporte la preuve de tout **autre événement grave** lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report peut être accordé par le directeur de l'Institut.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la rentrée suivante, au plus tard trois mois avant la date de cette rentrée.

Le report est valable pour l'institut dans laquelle le candidat avait été précédemment admis.

L'application des dispositions du présent article ne peut donner lieu à un report de scolarité d'une durée supérieure à trois ans.

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- ✚ Depuis la rentrée de septembre 2007, le conseil régional de Basse – Normandie a mis en place la gratuité du coût pédagogique des études d'aides-soignants pour les personnes demandeurs d'emploi ou en poursuite de cursus scolaire.
- ✚ **Pour les salariés, veuillez faire des démarches auprès de votre employeur afin de bénéficier d'une prise en charge ou d'un congé individuel de formation.**

### DROITS DE SCOLARITE :

Coût par semaine : **349 Euros (tarif de 2017)**

- ✚ N'hésitez pas à prendre contact auprès de votre employeur, ANPE, Mission Locale, PAIO, dont vous dépendez.
- ✚ Si vous êtes admis à suivre la formation, nous vous ferons parvenir des dossiers de demandes de bourses Régionales dont les attributions sont soumises aux conditions de ressources.

### ASSURANCES :

Pour information :

- L'assurance maladie est obligatoire.
- Une assurance complémentaire (Mutuelle complémentaire) est indispensable.
- Selon l'instruction du 05 juillet 2010, les frais d'assurance de responsabilité civile sont à la charge des élèves. Il appartient à ceux-ci de souscrire un avenant limité dans le temps auprès de la compagnie d'assurance qui gère leur contrat « multirisque habitation – responsabilité civile » ou celui de leurs parents. Le choix du montant des garanties assurées relève dorénavant de la seule responsabilité des candidats. Les candidats doivent être garantis pour l'ensemble des risques suivants couvrant la responsabilité civile, tant lors du stage que des trajets occasionnés par celui-ci :
  - ✚ Accidents corporels causés aux tiers ;
  - ✚ Accidents matériels causés aux tiers ;
  - ✚ Dommages immatériels.

### TENUES DE STAGE :

Au Centre Hospitalier de L'Aigle, le personnel hospitalier est identifié par un badge, un code couleur permet d'identifier certaines fonctions.

Pour les élèves aides-soignants, l'I.F.S.I. a choisi des ensembles « tunique pantalon » de couleur blanche.

Nous préconisons l'achat de quatre tenues.

Les commandes seront prises par le fournisseur avant la rentrée à **une date qui sera précisée ultérieurement à l'I.F.S.I.** L'essayage est indispensable.

Le règlement se fait à la commande, par chèque bancaire à l'ordre du fournisseur. Les élèves pris en charge par un employeur doivent se renseigner préalablement sur le remboursement éventuel de ces frais.

Environ : 80.00 € pour 4 tenues femmes ou hommes (*Tarif 2017*)

Les tenues de stage sont entretenues gratuitement par la blanchisserie hospitalière de L'Aigle.

## BOURSES :

Elles peuvent être accordées, sous conditions de ressources.

Les élèves domiciliés dans l'Orne peuvent aussi demander une bourse départementale. Les dossiers sont à demander au secrétariat de l'IFAS

Bourse Régionale : à faire sur internet site CROUS REGION NORMANDIE

## FOYER :

Faire une demande écrite lors de votre inscription définitive si vous êtes intéressé(e).

## REPAS :

Le midi, les élèves peuvent prendre le repas au self (coût du repas : environ 3.50 €)

## FOURNITURES SCOLAIRES ET DE STAGE :

### POUR LA RENTREE :

- Classeurs ou chemises à votre convenance pour les cours
- Porte revues (60 vues)
- Papier
- Crayons feutres pour tableau de papier – 3 couleurs variées –
- Fournitures diverses : colle, ruban adhésif
- Une blouse blanche marquée au nom de l'élève (salle de travaux pratiques) modèle indifférent, mais de préférence à manches courtes
- Livres : aucun achat n'est imposé. Possibilité de réductions dans le cadre des commandes groupées au niveau de l'I.F.S.I.

### POUR LES STAGES :

- Stylos à bille – prévoir 4 couleurs (noir, bleu, rouge, vert)
  - Un cadenas à code
  - Une montre indiquant les secondes
  - Chaussures blanches silencieuses
  - Ciseaux à bouts ronds
- } *Possibilité de commande par l'amicale du Centre hospitalier avec réduction.*

## CONDITIONS D'APTITUDE ET DE VACCINATION

Art. 13 – **L'Admission définitive** dans un Institut de formation d'aides-soignants est subordonnée :

1 – à la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical par un médecin agréé, attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;

2 – à la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.



**Il est conseillé de planifier assez tôt les vaccinations**

*Afin d'être à jour à la rentrée, surtout pour l'hépatite B dont l'efficacité doit être contrôlée par 1 dosage d'anticorps anti HBS 4 à 6 semaines après la 3<sup>ème</sup> injection.*